



**Le Président de la Communauté d'Agglomération
du Cotentin**

à

Mesdames et Messieurs
les Conseillers Communautaires

Cherbourg-en-Cotentin, le 16 juin 2023

Nos réf : CA n° CAC - DAG - 2023 - 13778
Dossier suivi par le service Vie Institutionnelle
vie.insti@lecotentin.fr

OBJET : Réunion du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Madame, Monsieur,

Je vous invite à participer à la réunion du **Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin** qui se tiendra le **29 juin 2023 à 18 h 00** au complexe sportif Marcel Lechanoine situé allée du stade, 50700 Valognes.

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2023,
Décisions du Président rapportées au conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
Décisions du Bureau rapportées au conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,
Arrêté du Président rapporté au conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

- 1 - Aides à l'immobilier d'entreprise - Modification de la délégation d'octroi au Département de la Manche
- 2 - Cotentin Terre Bleue - École Normande de Cuisine des Produits de la Mer - Aide à l'immobilier d'entreprise hors aides d'État
- 3 - Cotentin Terre bleue - Garanties d'emprunts accordées à la SHEMA - Projet ORANO-NPS - Terre-plein des Flamands
- 4 - Cotentin Terre Bleue - Rapport annuel 2022 du délégataire de la Cité de la Mer
- 5 - Cotentin Terre Bleue : Reconduction du soutien à l'événement Grand océan pour son édition 2023
- 6 - Rapport annuel d'accessibilité 2022
- 7 - Schéma directeur de l'inclusion pour les personnes en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap.
- 8 - Demande de classement de l'Office de Tourisme du Cotentin en catégorie 1
- 9 - Rapport annuel 2022 du délégataire SPL Office de Tourisme du Cotentin
- 10 - Taxe de séjour - Tarifs à compter du 1er janvier 2024
- 11 - Orientations de gestion du patrimoine communautaire dans le cadre de la procédure pour le schéma directeur immobilier et énergétique
- 12 - Subventions versées aux budgets annexes en 2022
- 13 - Approbation des comptes de gestion 2022 de la Communauté d'Agglomération du Cotentin
- 14 - Compte administratif 2022 de la Communauté d'Agglomération du Cotentin
- 15 - Affectation des résultats 2022 du budget principal avec intégration des résultats du budget annexe cinéma (BA06 / 40010) clos le 31 décembre 2022 et des budgets annexes
- 16 - Approbation du budget supplémentaire 2023 du budget principal et des budgets annexes
- 17 - Octroi d'une garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale (AFL) - Année 2023
- 18 - Approbation du règlement de la politique de soutien aux partenaires
- 19 - Mobilités : mise en place d'une expérimentation Cherbourg-Rennes
- 20 - Mobilité : Avenant n° 3 - Concession pour l'exploitation des services de transport de voyageurs et de services de mobilité associés
- 21 - Mobilités - Adhésion à Vélo et Territoires
- 22 - PLH 2022/2027 - Délégation des aides à la pierre - Programme d'actions territorial 2023 en matière d'aides à l'habitat privé

- 23 - Proposition d'exemption aux obligations de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) des communes de Bricquebec-En-Cotentin et de la Hague pour la période 2023-2025
- 24 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service de l'alimentation en eau potable de l'ex SIAEP de la Scye – Avenant n° 3
- 25 - Approbation du Document des Prescriptions « Forêt des captages de Quettehou 2022-2041 » établi par l'Office National des Forêts (ONF) conformément au Règlement Type de Gestion (RTG) du Schéma Régional d'Aménagement (SRA)
- 26 - Convention de gestion de l'eau sur la Côte des Isles
- 27 - Association régionale de surveillance de la qualité de l'air (ATMO NORMANDIE) - Désignation de représentant
- 28 - Composition de la Commission de Consultation d'Élaboration et de Suivi du Programme Local de Prévention des déchets ménagers - Modification des représentants
- 29 - Versement d'une subvention de motivation à la collecte du verre à l'association Cœur et Cancer - Année 2022
- 30 - Convention relative au don en nature d'une partie des ferrailles et cartons issue des déchèteries de l'Agglomération du Cotentin et du matériel informatique de réforme
- 31 - Régime Indemnitare
- 32 - Remise gracieuse accordée à titre exceptionnel sur somme indument perçue
- 33 - Rapport d'activité 2022 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
- 34 - Composition des commissions prospectives - Modification n° 10
- 35 - Signature de l'avenant n° 3 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public biodiversité et développement durable
- 36 - Dépôt de la marque "La Nouvelle Vague du Cotentin"
- 37 - Prolongation des tarifs du Planétarium Ludiver
- 38 - Délégations de pouvoir au Bureau et au Président - Modification N° 6

Questions diverses.

Pour des raisons organisationnelles, il vous est demandé d'être présent au complexe sportif à partir de 17h30.

La séance du Conseil est publique et sera diffusée en direct sur la page YouTube de la Communauté d'Agglomération.

Concernant les communes qui ne disposent que d'un seul siège, je rappelle qu'en cas d'absence du délégué titulaire, le délégué suppléant ne pourra participer avec voix délibérative au conseil communautaire que si le délégué titulaire m'en a informé en complétant l'avis d'absence ci-joint.

Pour rappel, le règlement intérieur a instauré une modulation de l'indemnité, opérée en fonction de la participation effective des conseillers communautaires titulaires aux réunions. Une feuille de présence sera ainsi tenue par les services communautaires durant la séance.

La réfaction de l'indemnité n'est effectuée qu'au vu des absences non justifiées. Les motifs possibles de justification sont précisés dans le règlement intérieur.

Toute justification d'absence doit parvenir par écrit à la vie institutionnelle (vie.insti@lecotentin.fr).

Comptant sur votre présence et dans l'attente de vous rencontrer, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE



FORMULAIRE D'ABSENCE

Je soussigné(e),

Commune de

Pôle de proximité

membre titulaire du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin informe le Président de mon absence à la séance du Conseil Communautaire **du 29/06/2023**, pour le motif suivant :

.....
(se référer aux motifs valables indiqués dans le règlement intérieur)

En conséquence,

PROCURATION

(je n'ai pas de suppléant, ou mon suppléant / ma suppléante est indisponible (*))

je donne **procuration** à
afin de me remplacer à la réunion du Conseil de la Communauté d'agglomération du Cotentin et de prendre part à toutes les délibérations et au vote de l'ordre du jour, comme je pourrais le faire moi-même.

Fait à

Le

SIGNATURE (à faire précéder de la mention manuscrite « BON POUR PROCURATION »)

OU()**

SUPLÉANCE

(J'ai un suppléant / une suppléante)

mon **suppléant/ma suppléante**
siège à ma place avec voix délibérative.

Fait à

le

SIGNATURE

(*) En cas d'absence du suppléant, le délégué titulaire a la possibilité de faire une procuration au délégué titulaire de son choix

()** 1 Seul choix possible